

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative
et Juridique

V2

Séance publique du mercredi 29 juin 2022

Convoqué le Jeudi 23 juin 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Belkacem OUCHEN, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Fabienne MOREAU, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Laélia GHIRARDI, Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Philippe HALLAIS

Étaient représentés :

Philippe CLOCHETTE représenté par Carole LAFON, Zineb ZOUAOUI représentée par Chaouki ABSSI, Christophe BERNIER représenté par Laurent NOEL, Alexandra D'ALCANTARA représentée par Grégory BOULORD, Roger DUGUE représenté par Yasmina ATTAF, Isabelle MASSARD représentée par Belkacem OUCHEN, Maria Blanca FERNANDEZ représentée par Céline LANOISELEE, Nadia MOUADDINE représentée par Patrice LECLERC, Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Aurélie REMACLE représentée par Zine BOUKRICHE, Elsa FAUCILLON représentée par Mariama GASSAMA, Karine CHALAH représentée par Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO représenté par Sinan KARAKUS

Absents excusés :

Jacques BRIFFAULT

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 42

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Pour l'interdiction du glyphosate : Agir, maintenant, il est plus que temps !

L'Union Européenne a annoncé repousser à juillet 2023, l'étude sur les effets du glyphosate. Initialement prévue pour le printemps 2022, le calendrier a été décalé en raison du « nombre sans précédent d'observations » reçues par les deux régulateurs, notamment d'experts des Etats membres.

Cette situation est inconséquente de la part de l'Union Européenne. D'une part, parce que le glyphosate continue à être utilisé, en dépit du principe de précaution. D'autre part, parce que les lobbies et les grands acteurs de l'industrie agro-alimentaire font pression pour que les dates d'autorisation soient continuellement repoussées.

Le président Macron avait décidé, avant de revenir sur sa décision, d'interdire le glyphosate. Aujourd'hui, il est temps d'agir pour des raisons de santé publique mais aussi pour assurer à toutes et tous le droit de se nourrir sans risquer pour sa santé.

Les études scientifiques sur la part de pesticides dans les fruits et légumes que nous consommons montrent des taux de plus en plus importants et l'ONG Pesticide Action Network estime que la quantité de pesticides au sein des fruits et légumes augmente « spectaculairement » depuis dix ans.

Ainsi, 29% des fruits frais contiennent des pesticides contre 18% il y a dix ans.

Il est temps d'agir pour permettre aux collectivités comme celle de Gennevilliers et des maires anti-pesticides de prendre les mesures de protection.

Les Etats membres de l'UE sont frileux sur le sujet et il a fallu que des mouvements citoyens, des associations se mobilisent pour que ce sujet soit pris au sérieux.

C'est pourquoi, nous demandons au président de la République :

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-V2-290622-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

- De prononcer l'interdiction du glyphosate et des pesticides dangereux pour la santé,
- De permettre aux collectivités locales de prendre les mesures appropriées pour faire respecter le principe de précaution,
- D'encourager et d'aider les collectivités qui mettent en place des politiques pour développer le « mieux manger ».

:

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le

Affiché le

Exécutoire le

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 1 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-V2-290622-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022